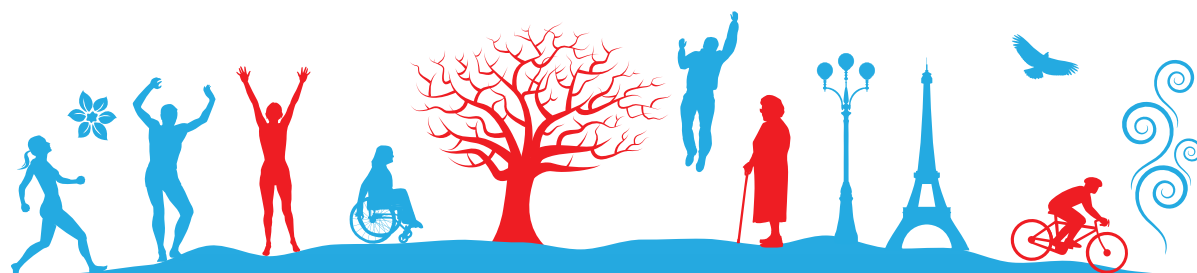




**Maxime  
Verner 2012**



*Pour une politique publique  
de la jeunesse*  
**12 mesures  
pour 2012**

24 novembre 2011  
Assemblée nationale



Né le 11 septembre 1989 à Lyon, **Maxime Verner** est étudiant au Celsa Paris-Sorbonne et président de l'association des Jeunes de France. Militant associatif dans les milieux sportifs et culturels, il a initié une campagne nationale d'inscriptions par procuration sur les listes électorales en 2006.

À 18 ans, il est candidat indépendant aux élections municipales et cantonales de mars 2008 dans la ville-canton de Bron, près de Lyon (40 000 habitants). À la tête de sa liste de 39 citoyens à la moyenne d'âge de 23 ans, il recueille 4 % des suffrages (8 à 15 % dans les quartiers populaires). Son programme, reprenant cent propositions sur 18 priorités, fera débat au-delà des frontières de Bron.

Il entreprend alors de convaincre les parlementaires d'adopter l'éligibilité dès 18 ans à toutes les

élections, pour inaugurer une majorité politique. En effet, quatre millions de citoyens de moins de 23 ans ne pouvaient pas se présenter aux élections législatives, européennes et présidentielles. Après avoir sensibilisé la majorité des députés, fait déposer des propositions de loi par des députés de toutes tendances politiques, il appelle le Président de la République à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée ce texte. Il obtient que l'éligibilité à 18 ans soient reprises dans le projet de loi organique relatif à l'élection des députés et des sénateurs, comme article premier. Ainsi, chaque citoyen peut se présenter à toutes les élections, à l'exception des sénatoriales, où l'âge d'éligibilité a été réduit de 30 ans à 24. La loi a été votée, puis promulguée le 14 avril dernier.

Le 22 décembre 2010, au lendemain du vote par l'Assemblée nationale de la loi qu'il a initié, Maxime Verner déclare sa candidature à l'élection présidentielle pour porter la voix de jeunesse. Il appelle à un « Serment des Jeunes de Paume », pour que les jeunes se réunissent, proposent et s'engagent jusqu'à ce qu'ils soient intégrés au corps social. Le 9 juin 2011, il publie aux éditions Max Milo son manifeste « Jeunes de tous les âges, unissons-nous ! », reprenant ses 89 propositions pour 2012.

Fort de ses **203 parrainages d'élus** au 24 novembre 2011, après 15 000 kilomètres sur les routes de France, entre visites d'élus, rencontre avec les citoyens, les jeunes, les aînés, mais aussi les associations, organisations et acteurs économiques,





Maxime Verner poursuit ses efforts pour réunir les 500 parrainages nécessaires pour se présenter à l'élection présidentielle. La date limite pour les déposer au Conseil constitutionnel est le 16 mars 2012.

Ces dernières semaines, le candidat-étudiant visite les dix départements où le Front national est le plus implanté pour déconstruire le discours du Front national et initier un mouvement de résistance aux idées défendues par Marine Le Pen. Il prononce aussi des **appels pour la liberté, l'égalité et la fraternité** dans des lieux symboliques : place Jean Jaurès à Hénin-Beaumont, devant la mairie de Vitrolles, l'arsenal de Toulon, la maison où fut arrêté Jean Moulin à Caluire-et-Cuire, ou encore la place

Stanislas de Nancy, où Pétain demandait aux Français de subir sans réagir, le 26 mai 1944. Il clotûrera son tour de France le 6 décembre en lançant **un appel au débat à Marine Le Pen** depuis la rue Princesse à Lille, où le général de Gaulle vit le jour.

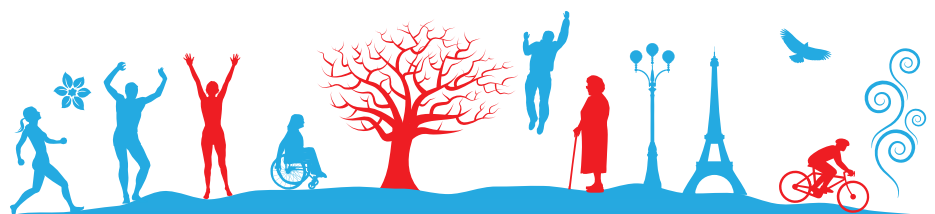
Après avoir officialisé sa politique publique de la jeunesse aujourd'hui, il présentera le 12 janvier son **programme économique, social et fiscal**, qui devrait encore étonner et convaincre.

[www.maximeverner.fr](http://www.maximeverner.fr)

**Twitter :** [twitter.com/maximeverner](https://twitter.com/maximeverner)

**Facebook :** [facebook.com/verner2012](https://facebook.com/verner2012)

**06 65 13 04 27 – [mv@maximeverner.fr](mailto:mv@maximeverner.fr)**





L'association des Jeunes de France (AJF), association loi 1901 depuis juin 2009, est née d'un mouvement citoyen lancé par Maxime Verner dès 2006. Avec ses 960 membres de tous les départements français, représentant la diversité des sensibilités, des situations et des aspirations de la jeunesse, l'AJF mène de front plusieurs objectifs et missions.

**Ce club indépendant de réflexion et d'action citoyennes** d'intérêt général a d'abord pour objet de favoriser la participation des jeunes au débat public, d'intégrer leurs préoccupations et leurs propositions au débat national sur un projet de société.

Plus précisément, l'AJF encourage leur engagement sous quelque forme que ce soit et améliore leurs conditions d'intégration à une citoyenneté politique, économique et sociale, française et

européenne. Elle promeut un contrat social entre la République et ses jeunes, au moment de leur accès à la citoyenneté.

L'association des Jeunes de France a également pour objet de coopérer étroitement avec toutes les associations de jeunes français ou étrangers poursuivant les mêmes buts, et de mettre à l'honneur l'excellence et la créativité des jeunes de France en leur permettant d'émettre des propositions concrètes pour améliorer leur quotidien et leur avenir auprès des décideurs et des relais d'opinion, qu'ils soient institutionnels, politiques, publics, associatifs, sociaux ou économiques, tout en favorisant l'échange et le dialogue, notamment entre les générations, les origines sociales, culturelles, géographiques.

Dans cette perspective, l'AJF sensibilise les pouvoirs publics et l'opinion publique sur des propositions de loi, organise et participe à des événements, colloques, réunions et débats publics, publie des tribunes, articles, essais, manifestes, rapports et recommandations, se fait auditionner.

Elle mène des actions de sensibilisation à la citoyenneté, comme des inscriptions sur les listes électorales, et de valorisation de projets portés par des jeunes ou des associations, institutions et collectivités, comme des concours et des prix. Ainsi, l'AJF organise le Concours national de l'Innovation locale pour la Jeunesse (CIJ) auprès des collectivités.





Elle mène aussi des actions sociales de proximité, notamment dans les zones rurales et périurbaines, pour former et accompagner les jeunes citoyens dans le développement de leurs projets personnels, culturel, associatif, politique, social ou économique,

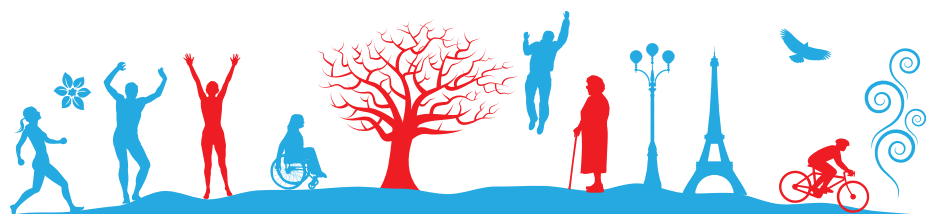
et leur insertion sociale et professionnelle.

L'AJF n'a jamais sollicité **aucune participation publique ou privée** et survit grâce aux adhésions de ses membres et aux dons de ses membres.

[www.jeunesdefrance.fr](http://www.jeunesdefrance.fr)

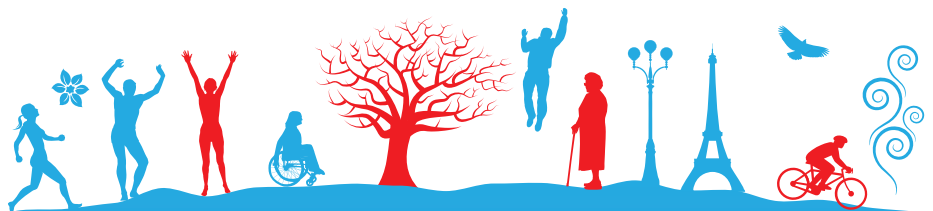
Twitter : [twitter.com/jeunesdefrance.fr](https://twitter.com/jeunesdefrance.fr)

Facebook : [facebook.com/jeunesdefrance](https://facebook.com/jeunesdefrance)



# 12 mesures pour une jeunesse intégrée et créatrice

- 1** Nommer un ministre auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse
- 2** Installer un Comité pour la consultation de la jeunesse
- 3** Créer une Fondation de la mobilité, organisant le permis gratuit pour les jeunes majeurs
- 4** Supprimer le redoublement au collège et le remplacer par des classes soutenues par des programmes d'école ouverte
- 5** Installer un guichet unique de l'orientation
- 6** Créer les carnets d'autonomie en première année universitaire
- 7** Améliorer la condition des jeunes étudiants stagiaires en instaurant un baromètre national de rémunération
- 8** Lancer un programme national d'éducation à la santé, de la maternelle à l'université
- 9** Renforcer l'ouverture de logements sociaux sous la forme de résidences intergénérationnelles
- 10** Suivre un service civique d'un mois rétribué, avant ses 25 ans
- 11** Mettre en place une éducation civique plus concrète et complète
- 12** Ouvrir des écoles de l'entrepreneuriat social, dans les universités et les grandes écoles



# Donner sa chance à l'avenir

Une chose paraît évidente, dans le brouillard de la crise. Les Français, notamment leur classe moyenne, veulent préserver et perdurer le système français. Son modèle de répartition, de récompense du mérite et de promotion sociale est au cœur du contrat qui lie les Français à leur République, et entre eux. Face aux assauts de la contraction subie, due à une mondialisation que nous n'avons pas assez inspirée, la France a reculé sur ses missions de service public, mais aussi dans son ouverture sur le monde, son respect de la diversité des cultures la construisant.

Aujourd'hui, pour sortir la France de la crise financière, devenue depuis une crise économique et sociale, il nous apparaît qu'une solution n'a pas été examinée avec assez d'attention. Cette voie, c'est celle d'une politique d'avenir. Elle se mesure par une politique de croissance, trouvant ses racines dans une politique publique de la jeunesse, puis accompagnée ensuite, et non avant, par une politique économique et fiscale, une politique de gestion de la dette publique et une politique sociale ambitieuse.

Au lieu de cela, nous considérons les jeunes, soit près de vingt millions de personnes, comme la variable d'ajustement parfaite, puisque silencieuse et sans ressources, et à fortiori en période de crise. L'emploi recule, et nous retardons encore l'accès au premier emploi durable, nous augmentons la précarité, poussant nos jeunes à tous les sacrifices pour trouver un stage, financer leurs études... Alors l'État croit avoir trouvé la réponse, en donnant des

objectifs pour que nos jeunes poursuivent des études, s'occupent, à la charge de leurs familles, jusqu'à cette date d'entrée dans la citoyenneté active. Aujourd'hui, c'est autour de 28 ans que les jeunes peuvent s'installer, créer leur situation, créer leur vie. Cela n'est plus supportable. Une fois arrivé au bout de cette logique, nous devrions nous apercevoir que la suite du chemin, c'est la faillite.

Le système s'écroulera avec ses générations futures si nous n'investissons pas sur elles, ne nous concentrons pas sur leur formation, la transmission entre les âges et la capacité d'innovation des plus jeunes. Au XXI<sup>e</sup> siècle, la jeunesse n'est plus que l'ombre d'elle-même ? Car en devenant un « âge », créé artificiellement, entre 18 et 28 ans, la jeunesse a oublié de rester l'état d'esprit qu'elle est, liant des « jeunes » de tous les âges, cet esprit que décrivait Albert Camus dans *L'homme révolté* : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

En sachant ce que doit être la jeunesse comme valeur, nous pouvons désormais nous demander qui sont les jeunes comme composante du corps social. Selon les institutions, l'âge diffère, mais pour créer une politique publique de la jeunesse efficace sur le mandat 2012-2017, **il faut s'appuyer en priorité sur les 15-24 ans.**

Depuis quarante ans, on ne propose rien à la jeunesse. D'un côté, on les voit comme une menace, une charge. De l'autre, on les infantilise et les méprise par le vide des propositions les concernant. Donc il



faut changer de regard sur la jeunesse, et notre rôle est de bousculer les responsables politiques pour qu'ils voient d'un autre angle les questions de la jeunesse, et de l'avenir.

François Hollande se veut le candidat de la jeunesse, pourtant le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne soulève pas l'enthousiasme des nouvelles générations. Il doit donc passer de la parole aux actes, et proposer une politique de la jeunesse ambitieuse, concrète, réalisable.

Pour l'heure, il commence par proposer 500 000 places d'accueil en crèche « sous toutes ses formes », financées par une modification de l'assiette des prestations de la CAF au profit des plus modestes, à vrai dire à la charge des classes moyennes.

Je suis pour un service public de la petite enfance à terme, je trouve ces moyens nécessaires, mais sur quelle base ? Il y en aurait pour plus de 5 milliards d'euros, et François Hollande est flou sur le dispositif. Pour ma part, je suis clair et dit qu'il vaudrait mieux **favoriser l'ouverture de crèches inter-entreprises de proximité**, sur tout le territoire. Les entreprises prendraient alors en charge tous les frais liés à l'infrastructure, avec une aide de l'Etat, tandis que les frais de fonctionnement seraient financés par une participation des salariés qui souhaitent bénéficier du dispositif et des professionnels de la petite enfance présents. Et ce n'est qu'à terme que l'Etat pourra prendre en charge dans un service public de la petite enfance les enfants ne pouvant disposer des autres dispositifs déployés.

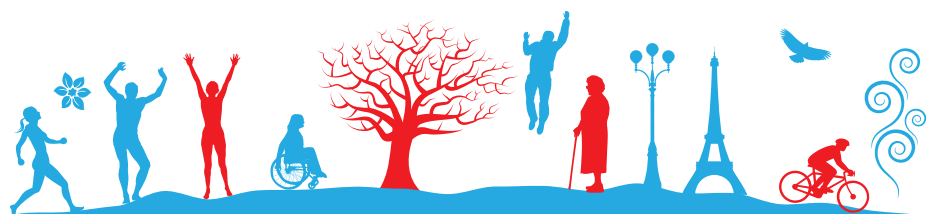
Il propose aussi une « école du premier âge », pour que tous les enfants dès deux ans puissent être acceptés à l'école maternelle. Cette mesure créera encore des disparités sociales, puisque cela dépend du choix des parents, et entraînera une débauche de moyens sans vraiment changer la forme de l'apprentissage en maternelle et le rôle de socialisation de cette institution.

Pour l'éducation, nous savons tous que François Hollande a promis l'embauche de 60 000 professeurs, éducateurs et professionnels de l'enseignement sur la durée de son mandat, compensée par des suppressions de poste dans d'autres secteurs. C'est plus de sept milliards d'euros d'engagements supplémentaires pour l'Etat. Le candidat socialiste compte compenser par des un programme rustine en faisant des économies équivalentes sur les niches fiscales et les exonérations de cotisations sociales.

Mais **les moyens ne font pas tout, ce sont les formes qu'il faut renouveler** dans l'éducation. Et sur ce sujet, le candidat Hollande reprend les idées du projet socialiste : réforme des rythmes scolaires, priorité donnée aux écoles maternelles et primaires, définition du socle commun de connaissances. Bref, la poursuite du système de « *teaching* », de l'enseignement, alors même que nous devrions passer au « *learning* », à l'apprentissage, pour aider et accompagner nos enfants vers une vocation, un métier, un rôle social.

Pour lutter contre l'échec en premier cycle universitaire, il propose d'installer des quotas pour les bacheliers technologiques dans les BTS et IUT, tandis que pour favoriser la mixité sociale dans les grandes écoles, François Hollande veut installer les 5 % des meilleurs élèves de tous les lycées dans les classes préparatoires. Comment ? Pas de réponse de la part du candidat. Il devrait réfléchir à créer des passerelles pour que justement les bacheliers technologiques puissent aussi avoir accès aux grandes écoles, car le véritable problème c'est le monopole de l'information sur les filières à valeur ajoutée par les CSP + et les professions intellectuelles, et ce n'est pas un quota qui fera changer la donne.

Hollande propose également un « système d'allocations publiques au financement des études supérieures, assorties de conditions de remboursement liées aux revenus futurs du





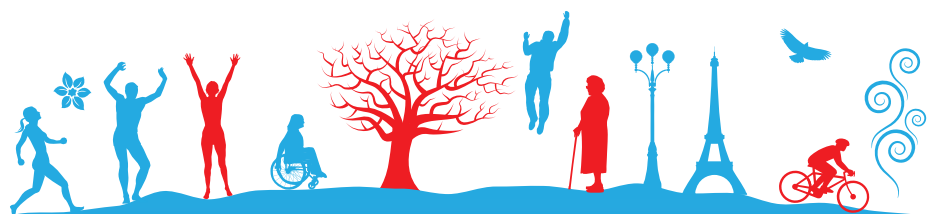
diplômé ». Cela semble éloigné de la réalité, puisqu'il faudrait en effet favoriser l'émergence des « crédits Oséo », garantis par l'Etat pour tous les étudiants. La mixité sociale passera par une modification profonde du rôle des grandes écoles, et de l'approche de la formation. Encore une fois, les moyens ne font pas tout, ils ne remplacent pas l'imagination.

François Hollande s'attaque aussi à l'emploi en proposant des emplois subventionnés par l'Etat, réservés aux 18-25 ans, et en priorité dans les quartiers populaires. On ne sait pas s'il souhaite en créer 300 000, comme le proposait Martine Aubry, ce qui représenterait un engagement de 3,5 à 6 milliards d'euros par an, plus ou moins. Mais comment éviter l'écueil de la précarité, auquel les emplois-jeunes, mis en place par Lionel Jospin, n'avaient pas su échapper ? Et, sur ce sujet essentiel de l'emploi, la proposition phare du programme du candidat Hollande qui retient notre attention. Elle consiste à alléger les charges pour les jeunes embauchés et les seniors maintenus durant trois ans, pour toute entreprise. Il propose d'en créer jusqu'à 200 000 chaque année. Cette mesure serait financée par la suppression d'autres contrats aidés et un redéploiement

des exonérations de cotisations sociales, et représentera environ 8 milliards de coût annuel.

Je propose pour ma part que l'on **renforce l'encadrement des apprentis au sein des entreprises** en permettant à un salarié proche de la retraite de lui donner des conseils avisés sur son métier, de lui faire bénéficier de la culture de l'entreprise. Cela permettrait de limiter la fuite des connaissances par ce **tutorat donnant lieu à une indemnisation**, à hauteur du temps passé. Le tuteur aura aussi la charge d'évaluer la pratique professionnelle de l'apprenti auprès de son équipe pédagogique.

Au-delà, il souhaite une réforme fiscale dès son début de mandat, alors même que je crois que **la nécessaire révolution fiscale doit accompagner la réussite de la politique publique de la jeunesse**, si elle veut être pleinement efficace, **et non la précéder**. Je présenterai d'ailleurs le 12 janvier mon projet de réforme économique, de la fiscalité et de la gestion de la dette en France, et mon projet social, qui changera beaucoup d'idées reçues et sera au cœur de créations de valeurs.



# L'innovation du pouvoir

Puisque la politique publique de la jeunesse est un investissement, nous devons comprendre que pour qu'il prenne tout son sens et soit rentable, cette politique doit être **construite pour et avec la jeunesse** de France. C'est en effet par la qualité des échanges, la compréhension des attentes mais aussi la puissance de l'information et de la participation des intéressés, qu'elle sera une grande réussite pour notre pays. L'objectif, à long terme, étant d'en faire un modèle pour les autres pays, notamment les Etats membres de l'Union européenne.

Il faut donc, sitôt l'élection présidentielle ayant livrée son verdict, installer des institutions qui seront d'emblée aptes à entendre et à répondre à la jeunesse de France. Pour cela, le choix des hommes mais aussi l'organisation des administrations, la position de celles-ci dans les arbitrages et leurs capacités à être connues et reconnues par les citoyens, notamment par les moins de trente ans, seront des questions primordiales.

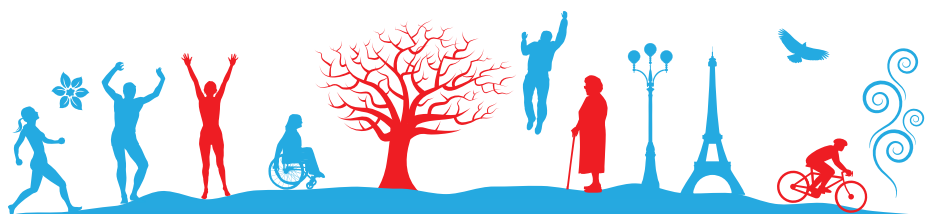
**LA PREMIÈRE MESURE** à prendre pour installer une politique publique de la jeunesse ambitieuse et efficace sera de **nommer un Ministre auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse**. Il sera au centre des arbitrages interministériels.

Dans le décret relatif aux attributions qui lui sont déléguées, il sera inscrit qu'il **ne peut être âgé de plus de 35 ans** révolus au moment de sa nomination, afin de favoriser la promotion des actions entreprises par le ministère de la Jeunesse. Il pourra faire appel aux services du Premier ministre,

à la direction générale de l'Insee et à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES). Sa politique sera donc **placée directement sous l'autorité du chef du gouvernement**.

Il recevra délégation du Premier ministre pour signer, en son nom, les actes, arrêtés et décisions relatifs à la jeunesse, et contresignera, avec le Premier ministre, les décrets relevant de ses attributions. Le Premier ministre déléguera au ministre de la Jeunesse le **droit de saisir** le Conseil économique, social et environnemental, et de soumettre des questions au Conseil d'analyse de la société.

Le ministre de la Jeunesse aura autorité sur la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ainsi que sur la délégation à l'information et à l'orientation. Il aura l'autorité conjointe, avec les ministres dont il relève, de l'inspection générale de la jeunesse et des sports, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, de la direction générale de la cohésion sociale, de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (pour les services en charge des conditions de vie des étudiants), de la direction des ressources humaines et de la direction des affaires financières, juridiques et des services de l'administration centrale des ministères chargés de la santé, des affaires sociales, de la protection sociale, de la ville, des sports, de la jeunesse et de la vie associative.



Il sera créé **une délégation générale au lien entre les générations**, placée sous l'autorité conjointe du ministre des Solidarités et de la cohésion sociale, et du ministre de la Jeunesse.

Le ministre de la Jeunesse ainsi nommé devra élaborer, proposer au gouvernement et soumettre au Parlement **un projet de loi d'orientation et de programmation sur la jeunesse**. Il fixera les grandes orientations stratégiques de la politique de la jeunesse sur la période 2013-2017 et programmera l'enveloppe budgétaire annuelle sur les cinq années concernées. Ensuite, il soumettra à l'examen et au vote des deux assemblées les lois et les lois de finances adéquates.

Le ministre de la Jeunesse aura aussi pour mission d'installer des institutions indépendantes permettant de mieux saisir les préoccupations de la jeunesse, et leurs évolutions, mais aussi de soumettre des outils d'évaluation et des propositions d'aménagements et d'amélioration de la politique publique de la jeunesse.

Ainsi, **LA DEUXIÈME MESURE** consisterait en **l'installation par le ministre de la Jeunesse d'un Comité pour la consultation de la jeunesse**. Composé de 18 experts indépendants, il sera rattaché aux services du Premier ministre.

La première mission de ce Comité sera d'**organiser une Consultation nationale des 15-24 ans**. Lancée en septembre 2012 et close en décembre, elle aura pour objectif de recueillir 3 millions de retours, sur la base d'un questionnaire de vingt questions, à moitié ouvertes. Ils seront administrés dans les CDI des lycées, les bibliothèques universitaires, les lieux d'accueil et d'orientation de la jeunesse, les services publics, mais aussi directement sur Internet avec un identifiant unique. Cette Consultation nationale

sera financée par le Service d'information du gouvernement.

Par le passé, deux consultations ont été menées. En 1994, à la demande du Premier ministre Edouard Balladur (1,6 million de formulaires papiers avaient été remplis) et en 2010, organisée par le Service d'Information du gouvernement et Skyrock (150 000 visites, 300 000 contributions : votes, suggestions, commentaires).

En mars 2013, le Comité remettra **un rapport public** au Premier ministre et au ministre de la Jeunesse, reprenant les résultats de cette enquête, une analyse des préoccupations de la jeunesse et de sa place dans la société, et des propositions visant à rendre plus efficaces sur le terrain les mesures de la loi d'orientation et de programmation sur la jeunesse, et d'améliorer la communication entre les jeunes et les aînés, les jeunes et les institutions.

Le Comité poursuivra ensuite ses missions en menant des enquêtes auprès de la jeunesse, des organisations et des institutions les recevant, et proposera au Conseil des ministres un **ambassadeur de la jeunesse**, qui aura pour mission de visiter certaines représentations diplomatiques françaises à travers le monde afin de rencontrer, d'échanger et de comprendre les jeunes dans des actions sociales, politiques, culturelles ou économiques. Chaque année, il remettra un rapport et des recommandations au Premier ministre et au ministre de la Jeunesse. Il sera également chargé de promouvoir la politique publique de la jeunesse française auprès des pouvoirs publics étrangers.

La première priorité à laquelle sera confronté le gouvernement chargé de mener cette politique publique de la jeunesse sera la mobilité. En effet, la jeunesse est l'âge des possibles, des explorations,



mais le handicap que représente l'absence de réseaux de transports en commun, et de véhicule personnel, notamment dans les zones rurales et dans les quartiers périphériques, plonge les jeunes dans l'ennui, et la procrastination. Pour réveiller la jeunesse, il faut leur permettre d'être mobile, ce qui est un droit.

**LA TROISIÈME MESURE** serait donc de créer une **Fondation de la mobilité.**

Tout d'abord, **l'Etat doit prendre à sa charge la formation théorique au permis de conduire** (le code de la route) pour tous les élèves entre 15 et 16 ans, dans les lycées. Concrètement, tout au long de leur première année post-collège, les élèves volontaires, qui se seront procurés par leurs propres moyens le manuel de code, suivront deux heures de test par semaine (avec correction collective par un service civique formé) dans leur lycée général, technologique ou professionnel. Ils pourront par ailleurs s'entraîner aux épreuves sur le matériel informatique du CDI de leur établissement.

A la fin de l'année scolaire, des sessions d'examen et des sessions de rattrapage seront programmées dans les centres d'examen habilités. Les établissements se chargeront des démarches administratives avec les préfectures. Avec un objectif réalisable de 80 % de réussite, nous pouvons estimer à environ 400 000 le nombre de jeunes de 16 ans obtenant l'examen théorique du permis de conduire chaque année gratuitement. Le coût de cette mesure sera entièrement compensé par **la suppression de l'attestation scolaire de sécurité routière** (ASSR) de premier et de second niveau, actuellement préparée et présentée au collège.

Ensuite, la Fondation de la mobilité sera créée. Elle aura pour mission de lancer, de structurer et de développer un **réseau national d'auto-écoles associatives**, sur le modèle du privé non lucratif.

Gérées par des anciens gendarmes formateurs, avec le concours de jeunes en service civique, de pré-retraités et de moniteurs d'auto-école recrutés, elles seront labellisées et auront pour vocation de proposer à tous une formation à l'épreuve pratique du permis de conduire au même tarif et à qualité la plus équivalente possible sur tout le territoire français. En prenant en compte tous les frais d'investissement et de gestion, et pour être à l'équilibre, nous devons viser la somme de **500 euros** sur tout le territoire pour les 16 heures de formation individuelle et 4 heures de formation collective.

Cette Fondation de la mobilité sera **financée par la contribution des entreprises privées actrices du marché de la route français** (constructeurs automobiles, assureurs automobiles, sociétés de péages et d'autoroute, compagnies pétrolières), françaises ou étrangères, à hauteur de leur part de marché. Son budget sera de 850 millions d'euros sur l'ensemble du mandat, et la contribution de chaque entreprise ne pourra pas dépasser les 60 millions d'euros, soit en moyenne 12 millions d'euros par an. À titre d'information, la fondation Total avait contribué au fond d'expérimentation pour la jeunesse à hauteur de 50 millions d'euros, en décembre 2008.

Chaque année, près de 800 000 jeunes français effectuent leur Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD). À cette occasion, la Fondation de la mobilité leur remettrait le **Passeport mobilité**, échangeable sous un an dans les auto-écoles associatives labellisées par la Fondation contre un forfait de 20 heures d'apprentissage à l'examen pratique du permis de conduire. Si 400 000 jeunes utilisent leur Passeport, le coût de la mesure sera de 200 millions d'euros par an en fin de mandat. Sur l'ensemble du mandat, prenant en compte la montée en charge



de la mesure, nous pouvons estimer son coût à 750 millions d'euros. Elle sera entièrement financée par la Fondation de la mobilité, sans aucun apport de l'État.

Une fois le permis obtenu, il s'agit de **se procurer son premier véhicule**. Nous ne devons plus accepter que les jeunes se fassent la main sur des vieilles automobiles, il y a trop de « cerqueils sur roues » sur les routes de France. Ainsi, nous devons permettre aux jeunes d'obtenir **un crédit à taux zéro, garanti par l'État**, sur une période maximale de sept ans et d'un montant maximum de 12 000 euros, visant à financer l'achat d'une première petite voiture neuve ou récente.

Ce prêt ne ferait l'objet d'aucune demande de caution ou de conditions de ressources, et serait garanti par un fond de garantie dont l'État confiera la gestion à Oséo. Il prendra à sa charge le risque de défaillance et incitera tous les groupes bancaires français à permettre aux jeunes, par convention, de bénéficier de ces prêts. Ce dispositif devrait permettre de mettre en place à partir de 2014 30 000 crédits par an, d'un montant moyen de 8 500 euros, soit 255 millions d'euros de financement au total.

Il sera par ailleurs demandé aux constructeurs automobiles français de consentir aux jeunes titulaires de ces prêts des remises équivalentes ou supérieures à 12 % du prix de vente HT sur un modèle de véhicule neuf, afin d'aider la filière automobile française. Ainsi, chaque jeune venant d'obtenir son permis de conduire aura la possibilité d'acquiescer un véhicule, dans des conditions d'achat et de négociation avantageuses.

La Fondation de la mobilité aura aussi pour mission de **généraliser les avantages des jeunes à tous les transports en commun et sur tout le territoire**. Il s'agira de réunir les acteurs du transport en commun sur les territoires pour harmoniser les réductions accordées aux jeunes de moins de 26 ans.

Il faudra aussi, à terme, **organiser des transports collectifs à la sortie des boîtes de nuit**. Cette offre de transport permettant aux jeunes d'être accompagnés, sur tout le territoire, chez eux, sera organisé par un partenariat entre les ministères de la Jeunesse, des Transports, les intercommunalités et les futurs Conseils territoriaux. Ce service de transport de nuit doit être proposé les vendredis et samedis soirs, mais aussi adapté à la situation du territoire concerné. Dans les grandes agglomérations, les jeunes pourraient être déposés dans des points de rassemblement, par des navettes quasi-gratuite, financée en partie par les établissements de nuit. Pour les zones rurales et périurbaines, c'est une offre de navette basée elle sur l'idée du taxi collectif, où chacun sera accompagné chez lui, qui doit être pensée. Les usagers y contribueront directement. Ils retrouveront une liberté de mouvement et d'action, ce qui n'a pas de prix.

Enfin, il faudrait aussi affecter les bourses Erasmus non utilisées par la France à la Fondation de la mobilité pour qu'elle puisse **développer une offre de mobilité internationale des jeunes apprentis**, avec comme objectif d'avoir 5 % des apprentis en mobilité internationale chaque année dès 2013 (soit sensiblement la même proportion que celle des étudiants). À ce jour, les bourses Erasmus non utilisées par la France sont réaffectées aux étudiants ayant réalisé une mobilité Erasmus (28 000 en 2009) dans une « allocation de redistribution ». C'est plus de 4 000 bourses Erasmus qui ne trouvent pas preneur chaque année, et qui par l'intermédiaire de la Fondation de la mobilité permettraient à autant d'apprentis d'avoir une expérience à l'étranger.

Une fois entreprise cette réforme de la mobilité, c'est l'école qui doit être réformée, puisqu'elle est au cœur de l'esprit de nos jeunes citoyens, du lien social et de l'égalité des chances, qu'il faut rendre de nouveau effectifs.



On nous explique à ce propos que la démocratisation de l'enseignement à la française est la mesure de la modernité de notre pays. Mais quelle démocratisation, et quel enseignement ? Il faut démocratiser l'enseignement et non les diplômes. Démocratiser un enseignement libre de toute contrainte idéologique, sociale ou religieuse, afin de leur donner les rudiments nécessaires à la formation de leur esprit critique. L'école doit permettre une meilleure insertion dans la vie professionnelle, en tenant compte des capacités de chacun, mais en cultivant aussi leurs potentialités afin que puisse fonctionner le nécessaire ascenseur social qui est la marque du dynamisme d'une nation.

La démocratisation n'est la massification, de quantification. Il ne s'agit pas de gommer les différences dans un égalitarisme de la médiocrité, que symbolise aujourd'hui le collège unique, dont la réforme semble à tous impossible. Car en supprimant les paliers qui orientaient les élèves vers des études leur correspondant mieux, on a contribué à rejeter encore davantage l'enseignement technologique et professionnel dans la mésestime. En permettant à tous de suivre un enseignement général, on a abouti à créer des filières sélectives scientifiques et à faire des filières littéraires des antichambres du Pôle emploi. En ouvrant l'enseignement supérieur à tous les bacheliers, on a fini par transformer l'université en un vaste lycée vaguement supérieur où beaucoup viennent s'échouer sans projet professionnel concret.

Tout cela parce qu'en réalité on n'a pas démocratisé l'enseignement, mais que l'on s'est contenté de massifier l'accès aux diplômes supérieurs. Ce faisant on n'a fait qu'aggraver les disparités sociales : les classes aisées qui connaissent les circuits prometteurs envoient leurs enfants dans les grandes écoles ou dans les établissements sélectifs

et les universités forment des étudiants au rabais qui en sortent titulaires d'un diplôme-assignat que peu de chefs d'entreprises veulent échanger contre un emploi.

Cette course aux chiffres (80 % d'une classe d'âge devant avoir le baccalauréat, 60% des étudiants devant passer dans l'année supérieure...), qui a privilégié l'obtention du diplôme par rapport aux contenus des formations, n'a fait qu'augmenter la propension des élèves et étudiants au bachotage et à l'autolimitation de leur intérêt intellectuel aux seules matières définies par les programmes. L'école et l'université ont alors cessé d'être des lieux de culture pour devenir de simples officines d'instruction. Ainsi, d'un côté, on a amenuisé la fonction de formation culturelle de la pensée mais d'un autre, on est resté dans une généralité qui ne permet pas aux jeunes d'acquérir une qualification.

Il faut aujourd'hui reprendre à son compte le devoir républicain de former des citoyens, et réformer la profession d'enseignant qui tient davantage de la mission du missionnaire que de la fonction du fonctionnaire. Il ne s'agit plus seulement de transmettre un socle commun de connaissances, mais d'apprendre à penser par soi-même, à former son jugement, à voir la loi comme une liberté. Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a eu dans beaucoup de familles une démission de l'autorité, elle ne doit pas être accompagnée par celle de l'enseignant, qui doit être une référence et non un souffre-douleur. Les jeunes sont aujourd'hui saturés d'informations, ils doivent apprendre à faire le tri entre le vrai et l'intoxication, et leur meilleure arme dans cette entreprise de survie c'est d'avoir un esprit critique, et non un esprit de critique.

Le résultat de cette politique d'abandon, menée le plus souvent avec les meilleures intentions du



monde mais le souci de complaire au plus grand nombre, c'est le vieillissement, l'usure de notre pays sur des questions si dynamiques que celles touchant à l'éducation. En effet, quand on parle éducation, on parle de la France dans 30 ans.

Il faut casser cette spirale de l'échec, du rapport individuel à la réussite et de l'incapacité à trouver une vocation à nos jeunes. Pour cela, je propose **une réforme du collège, de l'orientation et des stages, puis de l'université.**

**LA QUATRIÈME MESURE** serait donc de **supprimer le redoublement au collège et de le remplacer par des classes soutenues par des programmes d'école ouverte.**

Le redoublement n'est jamais considéré comme une chance mais comme un échec. Le redoublant se sent mis au ban du progrès scolaire. Dans la plupart des cas, il s'inscrit dans une spirale de déscolarisation, perd son estime et décroche socialement aussi. Il faut donc supprimer purement et simplement le redoublement dans les classes de collège. Cette mesure permettrait d'économiser 800 millions d'euros chaque année, qui seront intégralement reportés sur le financement de programmes d'école ouverte, réservés aux élèves qui n'ont pas le niveau ou le rythme et qui seraient ainsi accueillis, durant les vacances scolaires et le samedi.

Ces programmes seraient doublement bénéfiques : ils permettraient d'une part de structurer un élan de réussite scolaire collectif au sein d'une classe soudée et solidaire, avec un rythme et un temps scolaire différent. D'autre part, il changerait le regard sur l'école et sur l'échec, mais aussi sur soi, rendant au collège sa vocation, celle justement de permettre aux élèves de trouver la leur.

Cette mesure permet aussi de redéfinir le rôle des enseignants. Ils seront des défricheurs de talents,

des parrains pour nos jeunes, verront les capacités et pas seulement les lacunes. Ils ne seront plus des instituteurs prodiguant un enseignement purement théorique, des « bourreurs de crânes ».

En effet, ces classes soutenues seront en pointe en matière d'**éveil culturel**. Dans chaque collège et à chaque niveau, la classe soutenue sera une classe artistique, participant à des ateliers hors-les-murs de photographie, de poésie, de musique ou encore de théâtre. Chaque élève développera tout au long de l'année un **projet artistique**, avec le soutien de l'équipe pédagogique et d'associations culturelles, et un spectacle, une exposition ou une performance sera organisée en fin d'année.

Nous devons passionner nos collégiens en difficulté et ne pas accepter que 60 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification. En leur permettant la curiosité et en refusant l'échec, l'isolement, nous leur rendons le droit à la vocation. Cette jeunesse créative, innovante, sera d'ailleurs bien souvent remise à niveau en une seule année.

**LA CINQUIÈME MESURE** serait d'**installer un guichet unique de l'orientation.**

L'orientation scolaire est devenue une véritable jungle. Les jeunes issus de milieux modestes dont la famille ne possède pas les « codes » peuvent rapidement baisser les bras. En effet, jamais les formations n'ont été aussi nombreuses et variées. La qualité de leur enseignement et les différents débouchés offerts restent encore trop souvent enveloppés d'un voile d'opacité.

Notre jeunesse ressemble encore trop souvent au grand Charlot, entré dans un restaurant et se rendant compte au cours du repas qu'il a perdu sa pièce. Il se sent obligé de commander plats après plats, desserts après desserts pour repousser l'échéance. Nos jeunes, qui ont envie d'apprendre et



de travailler, ont, comme Charlot, les poches percées et se sentent obligés d'arrêter ou de prolonger leurs études sans aucune logique d'orientation, sans projet professionnel clair et motivé.

Ainsi décontenancés, à juste titre, par leur parcours scolaire et par leur avenir professionnel, ils sont généralement avides de conseils d'experts qui pourraient les aider à faire des choix importants pour la suite de leur vie, leur choix de carrière. Il existe aujourd'hui de nombreuses institutions dont le travail mérite d'être salué, comme l'Onisep, l'Injep ou encore la Cité des métiers. Mais force est de constater que cette multiplication des structures n'offre pas aux jeunes assez de visibilité, et que leur présence sur le territoire est pour le moins inégale, voire inadaptée.

Le système d'orientation provoque donc souvent l'inverse de sa mission, en désorientant des jeunes qui ne savent généralement pas trop à quelle porte ils doivent frapper pour obtenir l'information et le conseil qu'ils souhaitent.

Le problème de l'orientation, c'est aussi celui du lycée, où l'on demande aux lycéens de choisir au milieu de l'année l'orientation post-bas alors que leur seul objectif doit justement être l'obtention de ce diplôme-passeport. Les jeunes n'arrivent pas à se projeter, et se trompent souvent. Il faut donc les soutenir dans leur choix, en leur proposant **des tuteurs**, étudiants volontaires ayant passé le baccalauréat il y a moins de trois ans, mais aussi **un parcours d'orientation**, avec un rendez-vous de bilan des compétences auprès de la conseillère d'orientation du lycée chaque année. Des **voies passerelles**, pour changer d'option, doivent être créées, et le système de l'orientation simplifié.

Il faut donc créer un guichet unique de l'orientation, qui naîtrait de la **fusion de l'Onisep, de l'Injep, de la**

### **Cité des métiers, des services d'orientation des universités et du Centre national de la jeunesse.**

Ce chantier d'envergure se doit impérativement d'être lancé car la question de la qualité de l'orientation est plus que jamais le meilleur remède à l'échec scolaire et au découragement, mais aussi à une partie du chômage des jeunes.

Puisque si tant de jeunes quittent le système scolaire sans aucune qualification, c'est qu'il n'a pas su valoriser et les motiver, les estimer sur leurs domaines de compétences propres, et pas seulement académiques. Il faut remarquer les « leaders » par leur présence et l'acuité de leur pensée, et non les stigmatiser comme des « meneurs », mais aussi les jeunes isolés et en souffrance, pour les réintégrer au plus vite.

Le gain principal de ce guichet unique de l'orientation sera la **réduction des différences de conseils** en orientation selon les territoires, donc selon les origines sociales des élèves, mais également de **révéler de nouvelles formes de potentiel** et de **prévenir le mal-être chez nos jeunes**.

Enfin, il ne faut pas que les lycéens découvrent l'université lors des journées portes ouvertes, voire le plus souvent lors de la rentrée universitaire. Chaque académie doit donc offrir à ses lycéens de première et de terminale de choisir un cours de deux heures parmi trois propositions, afin de le suivre sur les bancs de l'université et de mieux saisir les exigences et l'intérêt de la vie d'étudiant.

**LA SIXIÈME MESURE** concerne l'université et vise à responsabiliser les jeunes à travers **la création de carnets d'autonomie**.

L'autonomie n'est pas seulement la liberté. C'est aussi l'exercice d'une responsabilité pleine et



entière. Un jeune doit justifier de son évolution au pays qui lui permet de devenir libre et autonome. Il doit exercer ses devoirs afin de réclamer des droits, et comprendre le lien de réciprocité. C'est le sens de l'autonomie, le sens qu'elle devrait avoir.

L'accès à l'autonomie doit donc être un exercice progressif, qui passe par des phases de bilans et de comptes-rendus, de recul sur sa propre évolution et sur ses actions. Il faut ainsi **créer pour tous les bacheliers entrant à l'université un carnet d'autonomie, pour une durée d'un an.**

L'intéressé y exposera ses objectifs d'autonomie pour le semestre et ses réalisations à la fin de celui-ci, qui ne devront pas être seulement universitaires, mais comporter une dimension personnelle et professionnelle. Ainsi, les engagements associatifs, les projets d'éveil personnel comme l'apprentissage d'une langue ou d'un instrument, ou encore les activités sportives et culturelles trouveront toute leur place dans ce carnet d'autonomie.

Son suivi sera réalisé par l'équipe pédagogique de l'université, ou par les référents du stage ou de l'association. Il fera l'objet à la fin de chaque semestre d'un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique ou de l'organisme de placement, et d'une **valorisation par l'obtention de crédits ECTS.**

**Cette première année à l'université** doit permettre à nos jeunes de réfléchir à leur bilan personnel et professionnel au moment le plus déterminant dans leurs choix, c'est-à-dire avant leur premier emploi durable. Ainsi, elle comprendra **un tronc commun et des enseignements spécifiques** qui doivent leur donner l'occasion d'appréhender un ensemble de matières. Le bac +1 deviendra interdisciplinaire et, par-là même, une porte d'entrée pour découvrir un maximum de possibilités.

Il faut ainsi que les jeunes puissent **effectuer des stages d'observation de moins de deux mois** en entreprise et **bénéficier de cours de professionnels dès l'entrée à l'université**, car nous ne pouvons laisser le taux d'échec en première année universitaire flirter sans cesse avec les 60 %. Nous devons réagir, autrement dit aider nos jeunes à trouver leur voie avec un dispositif qui leur permettra aussi un meilleur suivi. Le rapport entre la société et le jeune n'en sera, finalement, que plus responsable.

**LA SEPTIÈME MESURE** consiste à **améliorer la condition des jeunes étudiants stagiaires en instaurant un baromètre national de rémunération.**

La condition *sine qua non* du développement des stages, c'est de respecter enfin les stagiaires et de sortir de la situation intolérable où se trouve une partie des 1,2 de stagiaires en 2010 (selon le collectif Génération précaire). Chacun sait que de nombreuses entreprises emploient des stagiaires sous-rémunérés en lieu et place de véritables salariés. C'est donc la constitution d'un marché de jeunes diplômés travaillant gratuitement (ou presque) qui est en train de se produire, et de s'imposer comme norme. Les jeunes travailleurs doivent dans certains secteurs d'activités passer par ce bizutage social avant d'entrer dans le monde du travail, le vrai. Ceci est inacceptable.

La précarité à outrance ne permet plus aux jeunes d'être aussi productifs qu'ils le pourraient, et d'avoir l'esprit d'innovation. Comment peut-il en être autrement s'ils sont considérés comme de la chair à chômage ?

Il faut réagir et sans plus tarder instaurer un baromètre national de rémunération pour les stages de plus de deux mois dans toutes les entreprises



et les administrations. **Fixé selon le niveau réel de formation de l'étudiant stagiaire** (diplômes obtenus, expériences, formation suivie...), il **ira de 450 à 1 150 euros nets, exonérés de charges patronales et salariales.**

Les stages devront être validés par les Bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) des universités, et les tuteurs dans les écoles. Les stages en entreprise hors cursus pédagogique sont d'ores et déjà interdits, depuis septembre 2009. Il ne s'agit pas de pénaliser les employeurs par ce dispositif, mais au contraire de redonner au stage, et au travail en entreprise, toute sa valeur : celle d'apprendre parmi ses pairs un métier.

Pour cela, les responsables de formation devront obligatoirement adresser un accord et une feuille de route à l'employeur, ainsi qu'à **la branche de l'Inspection du travail créée spécialement** à cet effet. Elle veillera au respect de ces accords et sera vigilante sur le recours aux stages. De plus, les périodes de stage seront prises en compte dans la durée de cotisation pour les retraites. L'Etat doit donner la valeur du travail à nos jeunes en leur montrant dès leur premier stage que tout travail mérite salaire, et en mettant en place le dispositif gagnant pour que les jeunes trouvent un premier emploi durable le plus rapidement.

Pour entrer dans la vie active avec le plus de chances possibles, et dans les meilleures conditions, les jeunes doivent avoir un accès plus juste au logement et à la santé.

Pour se faire, **LA HUITIÈME MESURE** sera de **lancer un programme national d'éducation à la santé, de la maternelle à l'université.**

Il s'agit ainsi dans un premier temps d'organiser des **Etats généraux de la santé.** En effet, la santé est la

condition nécessaire de l'autonomie des jeunes et de chaque membre de la société. Le mode de vie qu'exige cette dernière aujourd'hui est épuisant, et nous devons protéger nos jeunes de « la fatigue d'être soi ». Le développement de la prophylaxie auprès d'eux est le gage d'un investissement citoyen et réfléchi auprès de la société de demain.

La situation est préoccupante : on observe que plus de la moitié de la population totale de l'Union européenne est désormais en situation de surpoids, avec une concentration particulièrement alarmante chez les adolescents de 11 à 15 ans. Les troubles de l'alimentation, comme l'anorexie ou la boulimie, sont aussi de plus en plus répandus chez les adolescents. De la même manière, un jeune Français sur deux âgé de 18 à 34 ans fume. Ce chiffre révèle de l'inefficacité des politiques publiques de lutte contre le tabagisme, particulièrement auprès de la jeunesse. Ces troubles, mêlés à l'anxiété, forment une population particulièrement fragiles, et consommatrice d'antidépresseurs : les jeunes femmes, les mères de demain. Nous ne pouvons accepter cet état de fait, et devons nous occuper de la santé de ces jeunes. Nous devons par ailleurs nous attaquer à la pression familiale, à la violence et au harcèlement à l'école, au bizutage... Car ce n'est pas seulement une question de moyens d'accès à la santé, mais de rapport à la santé qu'il faut transformer, même si nous observons par ailleurs des inégalités sanitaires, avec une corrélation entre la situation socio-économique de l'individu et son comportement en matière de santé.

Sur le terrain, l'ensemble des associations, mutuelles et autres organismes chargés des politiques de jeunesse réalisent un travail formidable. Cependant, le manque de pilotage des politiques publiques de prévention en matière de santé auprès des jeunes entraîne une dispersion des efforts. Il faut donc repenser ces politiques publiques, notamment dans





les jeunes à franchir l'interdit parental ou sociétal pour se conformer à l'esprit de groupe, tester leurs limites... C'est finalement l'attrait d'un produit secret et répréhensible qui éveille la curiosité de nos jeunes autour des drogues, alors que la vision froide et chimique de ces produits, de leurs effets directs et de leurs effets pervers collatéraux (coût en temps et en moyens, isolement social...), en dissuaderait une majorité.

Dans le cadre d'une collaboration entre les ministères de la Jeunesse, de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et de la Défense, **une visite de policiers et de gendarmes doit être organisée dans chaque classe de cinquième**. Ils seraient en charge de **présenter objectivement la composition chimique des drogues et d'offrir à la vue des collégiens, de la cocaïne, du haschich, du cannabis et de l'ecstasy**. Des jeunes sortis de la toxicomanie pourraient aussi être invités à témoigner et à échanger avec les collégiens pour briser le tabou et porter un discours de vérité sur les drogues qui, loin d'être moralisateur, sera avant tout humain et responsable. Ce discours devra se retrouver dans toutes les campagnes de sensibilisation organisées dans tous les collèges et les lycées, sur des sujets comme la sexualité, le tabac, l'alcool...

Pour les étudiants, nous devons faciliter le travail remarquable des mutuelles étudiantes par l'intermédiaire des universités et des écoles, **avec la mise en place effective d'une visite médicale obligatoire**, et la possibilité pour chaque étudiant de pouvoir bénéficier d'exams à sa demande, de manière anonyme et gratuite, comme le dépistage du VIH par exemple. Les centres de dépistage anonyme et gratuit (CDAG) et les centres d'information, de dépistage et de diagnostic

des infections sexuellement transmissibles (Ciddist) doivent prendre toute leur place dans les universités et les écoles, par des permanences par exemple. Les ministères de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur doivent aussi davantage participer au développement, à l'encadrement et au financement d'initiatives favorisant la santé et la prévention auprès des étudiants, par exemple par les bureaux des élèves et les mutuelles étudiantes.

Pour les jeunes non-scolarisés, le parcours de santé doit être revu et adapté afin d'améliorer leurs conditions de vies et de réduire les dépenses à venir de la Sécurité sociale. C'est le sens d'une politique de la santé publique plus égalitaire sur les territoires, plus responsable que moralisatrice et plus proche des jeunes. Elle est indispensable car c'est en prenant soin d'eux que nous aurons des jeunes vigoureux et plus enclins à travailler pour la continuité de notre modèle et pour son développement.

Leur parcours d'autonomie se poursuivra par **LA NEUVIÈME MESURE**, qui consiste à **renforcer l'ouverture de logements sociaux sous la forme de résidences intergénérationnelles**.

Nous savons que le nombre de logements étudiants fait aujourd'hui défaut en France. Les habitations offertes par les Crous sont trop peu nombreuses et les conditions pour y accéder sont drastiques. Ainsi, 35 % des étudiants déclarent avoir trouvé difficilement un logement, et bien plus dans les grands villes.

De la même manière, les logements sociaux sont trop peu nombreux en France. Le problème du mal-logement reste aussi prégnant dans notre pays, comme nous le rappelle la fondation Abbé-Pierre. Nous devons viser la mixité sociale, mais





aussi générationnelle, dans la construction de logements sociaux. Puisqu'une société se construit par sa conscience d'elle-même, la ghettoïsation des étudiants conduit ces derniers à réaliser des choix professionnels souvent similaires et peu réfléchis, alors que la cohabitation intergénérationnelle leur ouvrirait des perspectives en matière de vie sociale et d'orientation, d'éducation. Des échanges entre jeunes aux situations différentes, et avec les seniors et les plus fragiles, naîtra une jeunesse solidaire et consciente de ses forces, de ses devoirs, de son patrimoine.

L'Etat doit s'appuyer sur sa puissance de tiers de confiance pour mutualiser financièrement et logistiquement les efforts en matière de construction et de réhabilitation du logement social, pour les faire converger vers l'offre intergénérationnelle. Ces efforts conjoints aboutiront à l'ouverture de résidences intergénérationnelles accueillant des étudiants, des jeunes travailleurs, des jeunes en formation, en apprentissage ou en stage, mais aussi des personnes âgées non-médicalisées et des personnes accessibles au logement social aux situations les plus précaires.

Les différentes catégories de résidents auront des ailes distinctes, mais avec des lieux de vie en commun, et des activités à partager. Les résidents signeront une charte de la cohabitation intergénérationnelle. Un guichet d'échange de services sera proposé dans chaque résidence, avec une offre de formation gratuite : par exemple la puériculture pour les personnes âgées, le secourisme pour les jeunes... Il s'agit alors d'échanger des services sans transaction financière entre les résidents.

Pour lancer une dynamique de logement intergénérationnel, il faut fixer comme objectif, pour fin 2017, **77 résidences intergénérationnelles**

bâties ou en travaux, comprise chacune entre 200 et 500 logements. L'objectif est de créer ainsi **25 000 logements sociaux neufs** sous ce format, en cinq ans.

Elles se répartiront ainsi : dix **résidences intergénérationnelles dans Paris, trois dans Lyon et Marseille, une sur le plateau de Saclay et une dans chacune des 57 villes universitaires** suivantes: Arras, Villeneuve-d'Ascq, Lille, Dunkerque, Valenciennes, Amiens, Compiègne, Le Havre, Rouen, Reims, Troyes, Caen, Metz, Nancy, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Belfort, Lorient, Vannes, Brest, Rennes, Bordeaux, Talence, Pau, Pessac, Toulouse, Albi, Orléans, Tours, Dijon, Angers, Le Mans, Nantes, Avignon, Aix-en-Provence, Nice, Toulon, Montpellier, Nîmes, Perpignan, Chambéry, Grenoble, Clermont-Ferrand, Limoges, La Rochelle, Poitiers, Villeurbanne, Saint-Etienne, Saint-Denis, Marne-la-Vallée, Créteil, Villetaneuse, Cergy-Pontoise, Evry, Nanterre, Orsay; ainsi qu'une **à Pointe-à-Pitre, une à Saint-Denis de La Réunion et une à Nouméa.**

Pour compléter ce dispositif, l'Etat demanderait aux organismes publics d'habitations à loyer modéré de réquisitionner 0,5 à 2 % des logements qu'ils administrent pour les meubler et les mettre à disposition des étudiants, sur sélection de dossier. L'Etat devra donner l'exemple en procédant de même sur 1 % des logements du parc HLM qu'il administre directement. L'objectif est de **mettre à la disposition des étudiants 40 000 logements meublés, soit 1 % du parc HLM.** Nous favoriserons ainsi la mixité sociale mais susciterons aussi des engagements de proximité chez ces jeunes étudiants et améliorerons les conditions dans lesquelles ils peuvent poursuivre leurs études.

Il faut par ailleurs créer **un organisme étatique garantissant les loyers des jeunes salariés,**



**stagiaires et étudiants de moins de 30 ans auprès des propriétaires.** En effet, l'inflation des loyers dans les grandes villes entraîne un casse-tête sans nom pour se loger. Les jeunes en sont les premières victimes.

Ceux qui peuvent justifier d'un salaire fixe se voient toujours dans l'obligation de montrer patte blanche devant des propriétaires intransigeants, en allant jusqu'à faire appel à leurs parents, voire leurs grands-parents, pour qu'ils se portent garants. Pour qu'une jeunesse courageuse et méritante puisse accéder à ce minimum d'autonomie, l'Etat doit être leur meilleur garant. Face à la précarisation du logement et à la loi de la jungle en matière de location, il nous faut plus que jamais un Etat protecteur qui accompagne la jeunesse de France dans sa quête d'autonomie. En cas d'impayés, l'Etat prendra à sa charge les remboursements et procédera au recouvrement sur les salaires à venir du jeune.

De plus, **l'Etat doit mettre en place une intermédiation favorisant les conditions de location pour les jeunes** (petites surfaces, meublés, période courte, proximité avec les transports en commun, respect des indices dans la fixation du loyer), **mettre en place un bail de colocations jeunes** pour protéger ceux choisissant ce mode de vie et **interdire les cautions supérieures à un mois pour les logements meublés dit étudiants**, dont la superficie est inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>.

C'est ainsi que les jeunes, avec la chance de pouvoir devenir autonomes, auront l'esprit tourné vers leur utilité sociale, leur place dans la société.

**LA DIXIÈME MESURE** concerne ainsi **l'obligation de suivre un service civique d'un mois rétribué, avant ses 25 ans.**

Il ne s'agit pas de retomber dans la nostalgie du service militaire d'antan, mais de proposer une

nouvelle forme d'engagement concret de la jeunesse pour la communauté nationale. Un jeune doit savoir donner du temps pour son pays, en accord avec les valeurs de générosité et de solidarité qui irriguent notre République.

Ainsi, quels que soient leur origine et/ou leur milieu social, filles et garçons sans distinction, apporteront leur pierre à l'édification de cette solidarité sans cesse renouvelée, entre les territoires, entre les âges, entre les classes sociales.

**Ce mois de service civique obligatoire serait programmable par le jeune au moment où il le désire, entre 16 et 25 ans. En échange du Smic,** les jeunes seront appelés à porter des médicaments, des repas et des biens culturels aux personnes âgées, isolées ou handicapées, à organiser des cours de nouvelles technologies dans les maisons de retraite et les clubs du troisième âge, à mener des projets culturels inter-âges, via les Centres communaux d'action sociale des mairies, à assurer une médiation dans les quartiers les plus sensibles, via les polices municipales, ou à être placés dans des organisations non lucratives d'intérêt général, habilitées par les ministères de l'Intérieur et de la Jeunesse.

La République peut s'appuyer sur les valeurs et les forces des jeunes. Il est temps pour elle de signer avec eux un pacte de confiance afin de construire sereinement et en concertation leur avenir. Nous devons là aussi leur offrir une expérience fondatrice renforçant la confiance en leur rôle dans la société, et par là même l'occasion d'être rémunérés pour une mission d'intérêt général, de partager avec les autres une aventure humaine formatrice et utile. Il en va de l'estime de notre jeunesse, donc de ses chances de réussite.

Avec ce service civique obligatoire pour tous, nous exigerons de nos jeunes un engagement à un âge où l'on se demande comment être utile, et nous



les mobiliserons pendant un mois afin de leur apprendre le goût de l'effort, du travail bien fait.

Ce service civique sera aussi un dispositif permettant de rendre utiles et actifs les jeunes dans les périodes les plus difficiles de leur accès à la société, à l'emploi. Lors de la recherche d'un premier emploi, un jeune qui va d'échec en échec sur une longue période se démoralise. La principale cause de cette baisse de moral, c'est l'inactivité. Il est extrêmement frustrant de ne rien faire de ses journées, de n'avoir aucun but et de ne pouvoir concrétiser aucune action. L'inactivité est également source de désocialisation. Lorsque l'on est au chômage, on rencontre plus difficilement du monde, et un cercle vicieux s'installe. Nous devons le rompre tant qu'il en est encore temps.

Pour se faire, il faut **proposer le service civique pour les jeunes de moins de 25 ans cherchant un emploi depuis plus de neuf mois**. Ce système aura pour vertu de recréer de la sociabilité auprès des jeunes subissant l'anomie sociale. Cette mission leur donnera également le sentiment précieux du service de l'intérêt général, indispensable à l'estime de soi, qui donne la force de faire la différence et de trouver un emploi stable, de s'y épanouir.

**Ce service civique serait obligatoire pour une durée de trois mois, renouvelable deux fois**, sous la même forme que le service civique obligatoire d'un mois. Le service civique sera interrompu dès la signature d'un contrat de travail. Afin de mettre à profit cette période, où les jeunes seront indemnisés à hauteur du rSa jeune, Pôle emploi mettra des moyens prioritaires sur les jeunes réalisant un service civique, avec un encadrement renforcé et une équipe dédiée à ces jeunes. C'est à ce prix que nous éviterons le décrochage et que nous donnerons leur chance à tous les jeunes, sans exception.

Le coût de l'ensemble de ces services civiques (près d'un million par an) sera d'environ 1,6 milliards d'euros. Il sera supporté par l'État, et considéré pour partie comme une dotation supplémentaire aux collectivités concernées.

Cet encadrement sera complété par **la création d'une cellule « ambassadeur du premier emploi », placée auprès du médiateur Pôle emploi**. En effet, la création d'emploi pour les jeunes nécessite aujourd'hui un travail de conviction auprès des recruteurs et des dirigeants d'entreprises. Afin de mettre en avant le potentiel des jeunes salariés, les entrepreneurs doivent reconnaître l'importance de la formation des jeunes, et de leur apport en matière de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

Pour y accéder, cette cellule aura donc pour mission de convaincre les employeurs des avantages de l'embauche de jeunes salariés. Chaque rencontre avec les organisations patronales fera l'objet d'un suivi scrupuleux de l'embauche par les entreprises de jeunes diplômés, et le Fonds d'investissement social (Fiso) apportera sa contribution à cette promotion par une campagne de communication en direction des dirigeants d'entreprises et des responsables des ressources humaines des secteurs privés comme publics.

Embaucher un jeune est une chance pour une organisation, et non un risque ou un coût supérieur à l'embauche d'un « senior ». Les organisations laissent les pleins pouvoirs à leurs cadres dynamiques, alors que la coexistence et l'échange entre plusieurs générations sont une richesse et un multiplicateur de synergies. Nous devons en faire prendre conscience au plus grand nombre, et en premier lieu aux recruteurs mais aussi aux jeunes en mal de confiance, et c'est là le rôle du service civique obligatoire au cœur de l'engagement dans la cité.



Il faut favoriser cet engagement des jeunes, et **LA ONZIÈME MESURE** s'y emploiera **en mettant en place une éducation civique plus concrète et complète.**

Il s'agira d'abord d'**ouvrir des écoles de la mémoire**, car connaître l'Histoire de son pays et de l'humanité est fondamental pour se construire. La jeunesse ne pourra appréhender l'avenir avec sérénité et détermination que si elle possède les connaissances et le recul issus de la mémoire. Elle ne pourra pas non plus construire son projet de société, et prendre les décisions communes les plus justes, s'il lui manque ce pan d'instruction.

Les cours d'histoire au collège et au lycée existent en partie pour répondre au besoin de « plébiscite permanent » que nécessite la nation, mais trop souvent le savoir académique figé dans les écrits rebute les plus jeunes. Il faut désormais donner plus de saveur à ces savoirs et faire de l'Histoire une matière vivante, fruit de l'action d'hommes et de femmes. La force du témoignage de ces acteurs est un joyau à offrir aux jeunes générations, et ce sera le cas dans les écoles de la mémoire créées **dans chaque intercommunalité de notre pays**. Les bâtiments publics qui abriteront ces moments d'échange et de dialogue, au coeur de la transmission des expériences et des valeurs, seront les préfetures, les mairies, les collèges...

Sur la base du volontariat, des témoins d'événements historiques comme la guerre d'Algérie, Mai 68 ou encore la chute du Mur de Berlin, mais aussi des immigrés de la première génération, raconteront aux collégiens leurs souvenirs. Pour les épisodes de notre Histoire dont les témoins ont disparu, la diffusion de reportages et de documents, les échanges avec des auteurs et des historiens, mais aussi la visite de musées et d'expositions

complèteront le programme de ces écoles de la mémoire qui seront une expérience fondatrice pour tous les jeunes de France.

Et pour que ces citoyens sensibilisés soient des acteurs de la vie publique, nous devons **mettre en place une inscription automatique de tous les citoyens sur les listes électorales**. Aujourd'hui, trois à cinq millions de Français majeurs ne sont pas inscrits sur les listes électorales, et plusieurs millions sont inscrits dans un ancien domicile. Par manque d'information ou de temps pour les démarches, le plus souvent. Il faut donc inscrire d'office tous les citoyens français sur les listes électorales de leur lieu de résidence, en recoupant les fichiers de l'Insee, de l'assurance maladie (pour connaître le domicile actualisé) et du ministère de l'Intérieur (toutes les personnes ayant la nationalité française) avec le fichier des électeurs. Cette procédure répond aux normes de la CNIL.

Pour réconcilier les jeunes avec le vote et la pratique politique, il faut aussi que leur voix soit entendue. Pour ce faire, il conviendrait d'**intégrer une dose de proportionnelle aux élections législatives**, par exemple de 20 % comme lors des prochaines élections territoriales. Il devient aussi urgent de **prendre en compte le vote blanc**. Ne pas choisir, c'est aussi donner son avis. Les électeurs ne peuvent plus se déplacer pour ne pas être comptabilisés dans les résultats, nous devons entendre toutes les voix pour rappeler les citoyens aux urnes.

Dans une logique d'équité, nous devons aussi **permettre aux étrangers de participer aux élections municipales et territoriales**, comme électeurs et comme candidats. C'est ainsi que nous réconcilierons les citoyens, et surtout les plus jeunes, à l'engagement citoyen.



La **DOUZIÈME MESURE** de cette politique publique de la jeunesse concerne l'innovation. Il s'agit d'**ouvrir des écoles de l'entrepreneuriat social, dans les universités et les grandes écoles.**

Des structures existent déjà, comme les Junior-Entreprises, présentes dans quelques universités et les grandes écoles, mais manquant de moyens pour la plupart, elles doivent se concentrer sur la logique comptable et il est bien difficile pour elles de mener de front cette recherche de contrats avec leur mission pédagogique.

Profitions de ces structures et des partenariats déjà existants pour mettre en place un réseau d'écoles de l'entrepreneuriat social, présent au sein de chaque grande école et université française. Elles seraient animées notamment par des étudiants doctorants et en master recherche, et pourraient bénéficier de l'allocation du « crédit impôt recherche ». Elles auraient dans un premier temps pour mission de **lancer une plateforme des appels d'offre d'entrepreneuriat social** afin de rendre plus lisible le marché pour l'implantation.

Les secteurs privés non lucratifs, mutualistes, coopératifs, mais aussi toute l'économie sociale et solidaire, seront incités fiscalement à avoir recours aux services des écoles de l'entrepreneuriat social, par ces **crédits impôt recherche** et par la **création d'un Chèque emploi service**, qui facilitera les démarches et permettra ainsi à davantage d'organisations de confier des missions formatrices, limitées dans le temps et laissant une liberté d'action, à ces écoles de l'entrepreneuriat social, mais aussi à de jeunes auto-entrepreneurs étudiants. Chacun en ressort grandi, par le regard neuf du jeune, par la formation apportée aux jeunes face aux exigences de la vie professionnelle qui les attendent, tout en

les sensibilisant à ce secteur de l'économie qui tend à croître.

La France doit aussi être en ébullition autour de ses jeunes créateurs, et **l'hébergement ainsi que le tutorat des jeunes entreprises innovantes par des grands groupes** doivent aussi être mis en place.

Les jeunes entreprises créées depuis moins de deux ans et déclarées innovantes par un jury de leur CCI de compétence doivent pouvoir bénéficier d'un hébergement dans une grande entreprise partenaire du dispositif, qui s'est déclarée auprès de sa CCI.

Au-delà de l'hébergement, la société qui parraine la jeune entreprise innovante peut lui proposer, à titre gracieux, un suivi et un appui d'ordre technique, managérial, juridique, et dans certains cas financier pour l'aider à accélérer le développement de son projet. La durée maximale de parrainage est de deux ans.

Enfin, pour sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprise, nous devons **mettre en avant l'initiative professionnelle personnelle au sein des entreprises**. Laisser de l'initiative à son salarié constitue l'un des rudiments du management à visage humain. Il est à la fois sain pour le développement personnel du collaborateur et pour la productivité de l'entreprise, donc du pays.

Il s'agirait dans un premier temps de créer un dispositif permettant aux salariés de **consacrer 5 % de son temps de travail au développement du projet personnel**. Ces projets devront toutefois s'inscrire dans le cadre de l'organisation. Dans un premier temps, les entreprises seront volontaires, puis le ministère du Travail négociera par branche





professionnelles avec les organisations syndicales et patronales, ce dispositif d'initiatives personnelles. La productivité, la créativité et le bien-être, dans l'organisation comme à l'extérieur, ne pourront qu'en être positivement influencés.

Et c'est bien là l'objectif de cette politique publique de la jeunesse.

**Il s'agit de rendre la confiance, l'espoir, la foi en la France, notre chance commune.** Face à cette crise éthique, morale, face aux contempteurs de l'avenir qui appellent au repli sur soi, au rejet de l'autre, face au doute, à la division, face au risque d'abatement, il faut réveiller et relever la France.

La jeunesse doit croire en son destin, en son talent, en son courage et en son intuition. C'est l'union de nos forces vives qui formera un avenir prospère et exemplaire à notre pays, et qui sauvera le système social qui plaît tant aux autres citoyens du monde : le nôtre.

**Face aux marchands de constatactions, je souhaite vous offrir des solutions.** Depuis plus de quarante ans, notre pays ne sait plus penser et préfère l'aveuglement. La France ne rêve plus, je souhaite donc lui rendre sa jeunesse, sa capacité à s'enthousiasmer, à fixer l'avenir et à le saisir. Je crois aux forces de la jeunesse et du mouvement pour propager à tous les citoyens de notre pays une force collective lui permettant de rayonner, et d'inspirer les autres nations.

Pour ce faire, il faut accepter l'évolution du monde. La plupart de nos politiques ont changé de style mais pas de méthode, de discours mais pas d'esprit. À tous les français qui ont peur pour demain, peur

du déclassement et de la précarité, je leur dis qu'il est urgent de croire en un avenir meilleur. Il faut que le « nous » ne soit plus une formule de politesse mais un mode de pensée, et d'action.

Il faut savoir se poser les bonnes questions pour soigner la France de ses maux. Le diagnostic est pourtant simple. Le discours portant à l'individualisation, notamment de la consommation, a tourné à l'individualisme. Quatre générations cohabitent, mais se parlent si peu, et s'entendent encore moins. Le marché commun n'a pas donné une Europe des peuples. La mondialisation a créé un climat de rejet, alors que c'est une chance pour l'Homme.

L'Homme, ce cœur du projet politique. L'élection présidentielle, ce rendez-vous que les Français se donnent à eux-mêmes, devra comprendre l'humain, avec ses craintes et ses espoirs. Le réveil est en marche, certains inventent déjà une nouvelle société, une société plus humaine et plus connectée.

**C'est avec l'énergie, l'humilité, la force du changement et la capacité d'adaptation de la jeunesse que la France retrouvera son rang dans le monde, et dans l'Histoire.** C'est par notre pouvoir de vie, et non notre instinct de destruction, que nous sortirons grandis des crises que l'on traverse. En portant cette politique publique de la jeunesse, nous nous réconcilions avec nos capacités d'innovation, d'invention, avec notre génie de la vie, notre volonté d'être libres, mais aussi égaux et fraternels. Différents mais unis, ici et maintenant.

**Notre fierté d'être français.**

